

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION**

**Centre de Formation des
Professions de Justice**

(CFPJ)



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N° 004 /MJL/CFPJ
portant publication de la liste des candidats déclarés
admissibles au concours externe et interne d'entrée au centre
de formation des professions de justice, département des
greffiers et secrétaires de parquet,
session des 11 et 12 novembre 2022

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

- Vu la loi n° 2009-024 du 30 octobre 2009 portant création du centre de formation des professions de justice (CFPJ) ;
- Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise ;
- Vu le décret n° 2011-119/PR du 6 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement du centre de formation des professions de justice ;
- Vu le décret n° 2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
- Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;
- Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

*

Vu l'arrêté interministériel n° 145/MJL/MFPTDS/CFPJ du 22 août 2022 fixant les dates, les lieux et le nombre de places au concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des greffiers et secrétaires de parquet, au titre des années académiques 2022-2023 et 2023-2024 ;

Vu l'arrêté n° 129/MJL/CFPJ du 9 août 2022 portant ouverture d'un concours interne et externe d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des greffiers et secrétaires de parquet, session des 11 et 12 novembre 2022 ;

Vu la décision interministérielle n° 066/MJL/MFPTDS/CFPJ du 16 août 2022 portant création et nomination des membres des commissions d'organisation des concours externes et internes d'entrée au centre de formation des professions de justice aux départements des magistrats et des greffiers et secrétaires de parquet, session des 11 et 12 novembre 2022 ;

Sur rapport de la commission de la coordination générale des concours ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, pour passer les épreuves pratiques et orales d'admission au concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des greffiers et secrétaires de parquet, session des 11 et 12 novembre 2022. Il s'agit de :

N° d'ordre	NOM ET PRENOMS
1	ADJAGBEBOU Espoir Christelle
2	ADJINON Kossi Agadja
3	ADOBOE Kossi
4	ADONU Ami Noéline
5	AGBADJI Komlanvi
6	AGBETOGNEKOU Yawavi Fafa Lucie
7	AGBOKE Kodjovi Ayédji
8	AKALE Dibée Moïse
9	AKOUTOU Fidèle
10	ALBADA Mohamed-Sani
11	AMANAH Blabimleleg
12	ASSIGNO Kodjo
13	ASSIMADO Komla Ebiéba
14	ASSIYA Baoupati
15	ASSOGBA Komla Teih
16	ATOH Kossi Edoh
17	AWLOUMI Gid-Komi

18	BAKPAN KPATCHA Prénom Pascaline
19	BAMOUA Mingolibe
20	BODIBO KOUMEYI Abdoul Kayoum
21	GADO Katakou
22	HAMNISSI Koudjo
23	KINDOH Kokouvi Essowédéo
24	KOUGBE Kodjognon Sénami
25	MAHAMOUDOU Ibrahim Fauziya
26	N'KPEAVO Kangni Justin
27	PIKAZANI Koffi
28	SAKA Koami
29	SANWOGOOU Sadjia
30	SATTY Adjomadon
31	SEKOUDI Amavi Mawufemo
32	SOSSOU Kokou Bernard
33	TCHAKADA Abodji
34	TCHAOU Tcharibarè
35	TCHILIEMA Rachel
36	YEMBOATE Yendouboame
37	YOBE Bougoudjoa

Article 2 : Les épreuves pratiques et orales d'admission se déroulent le mardi, 14 février 2023 à 7 heures au centre de formation des professions de justice (CFPJ).

Article 3 : Les candidats admissibles doivent se munir de leur carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République togolaise et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Cab/PR (CR)	1
Cab/PM (CR)	1
MJL/CAB/SG	2
MFPTDS/Cab/SG	2
CFPJ/DG/SG/Cons. Scient.	3
CA Kara/Président/PG	2
JORT	1
Archives	1

Fait à Lomé, le **26 JAN 2023**

Le ministre de la Justice

SIGNE

Kokouvi AGBETOMEY

Pour compliation,
Le secrétaire général



Aworou Komlan MISSITE